



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-
ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2016-045

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2016

Sommaire

84_DRAC_Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2016-10-04-002 - PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES (3 pages)

Page 3

84_DRFIP_Direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2016-09-01-061 - DRFIP69_Cabinetdirecteur_2016_09_01_83 Délégation générale de signature au responsable du Pôle Gestion Publique (2 pages)

Page 6

84-2016-09-01-062 - DRFIP69_PGF_AFIPA-IP_2016_09_01_89 Délégation de signature pour les Administrateurs des Finances Publiques adjoints et Inspecteurs Principaux du Pôle Gestion Fiscale. (2 pages)

Page 8

84-2016-09-01-060 - DRFIP69_PGP_DELEGATIONSPECIALE_2016_09_01_84 Délégations spéciales de signature pour le Pôle Gestion Publique (7 pages)

Page 10

Établissement français du sang Rhône-Alpes-Auvergne

84-2016-10-03-001 - Délégation de signature au profit de Madame Anne-Laure DALLIERE, adjointe au responsable Juridique de l'ETS Rhône-Alpes (1 page)

Page 17



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2016-09 du 4 octobre 2016

**portant subdélégation, pris pour l'application des articles 4 et 5
de l'arrêté préfectoral n° 2016-430 du 3 octobre 2016 portant délégation de signature à
Monsieur Michel PROSIC,
directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes
- attributions générales -**

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Michel DELPUECH, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 septembre 2016 nommant M. Michel PROSIC, directeur régional des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 19 septembre 2016 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1er janvier nommant M. Eric BULTEL, directeur régional adjoint des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1er janvier nommant M. Pascal MIGNEREY, directeur régional adjoint des affaires culturelles, responsable du pôle *Architecture et patrimoines* de la région Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1er janvier nommant Mme Hélène GUICQUERO, directrice régionale adjointe des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes, responsable du pôle *Création, médias et industries culturelles* à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 février 2016 nommant Mme Jacqueline BROLL, directrice du pôle *Action culturelle et territoriale* à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-430 du 3 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel PROSIC, directeur régional des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

En cas d'empêchement ou d'absence de M. Michel PROSIC, directeur régional des affaires culturelles, la délégation de signature qui lui est accordée en matière d'attributions générales est exercée par M. Éric BULTEL, directeur régional adjoint des affaires culturelles. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PROSIC et de M. Eric BULTEL, la délégation est exercée par Mme Hélène GUICQUERO, directrice régionale adjointe, responsable du pôle *Création, médias et industries culturelles* ; M. Pascal MIGNEREY, directeur régional adjoint, responsable du pôle *Architecture et patrimoines* ; Mme Jacqueline BROLL, directrice du pôle *Action culturelle et territoriale*, selon leurs domaines de compétences respectifs.

Article 2:

En cas d'empêchement ou d'absence de M. Michel PROSIC, directeur régional des affaires culturelles, et de M. Eric BULTEL, directeur régional adjoint des affaires culturelles, subdélégation est donnée en matière d'attributions générales à Monsieur Stephan SOUBRANNE, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles ;

Article 3 :

En cas d'empêchement ou d'absence des personnes visées à l'article 1, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exclusion des courriers adressés aux élus, à l'administration préfectorale et aux directeurs et chefs de service d'administration centrale, subdélégation est donnée à :

- M. Frédéric HENRIOT, conservateur régional des monuments historiques et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne EMBS, conservatrice régionale adjointe des monuments historiques et M. Patrick MAILLARD, adjoint au conservateur régional des monuments historiques ;
- M. Frédéric LETTERLE, conservateur régional de l'archéologie, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mmes Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL et Mme Claudine GIRARDY-CAILLAT, conservatrices régionales adjointes de l'archéologie ;
- Mme Marie BARDISA, conservatrice de la Grotte Chauvet ;
- Mme Laure TERCIEUX, cheffe du service des affaires financières ;
- Mme Christine BAILLIET, cheffe du service du fonctionnement des services et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Christine CAPEL et M. Guillaume LAFONT, adjoints à la cheffe du service du fonctionnement des services ;
- M. Gérald GERVAIS, chef du service des ressources humaines ;
- M. Dominique VERTU, chef du service des moyens généraux, site de Clermont-Ferrand.

Article 4 :

En cas d'empêchement ou d'absence de M. Michel PROSIC, directeur régional des affaires culturelles, subdélégation de signature est donnée en matière d'attributions générales, à l'effet de signer les avis, actes et correspondances et dans la limite de leurs attributions et de leur ressort territorial à :

- Mme Emmanuelle DIDIER, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ain ;

- M. Jean-Marie RUSSIAS, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Allier et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Laura JOUBERT, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Allier ;

- M. Jean-François VILVERT, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ardèche ;
- M. Régis DELUBAC, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Cantal ;
- M. Philippe ARAMEL, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Drôme et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Marie DASTARAC, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Drôme ;
- Mme Hélène SCHMIDGEN-BENAUT, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Isère et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne-Sophie FLEURQUIN, adjointe à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Isère ;
- Mme Pascale FRANCISCO, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Loire et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Maud ROMIER, adjointe à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Loire ;
- M. Dominique BRUNON, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Loire et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Laurence BRANGIER, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Loire ;
- M. Jérôme AUGER, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Puy-de-Dôme et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Muriel CROS, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Puy-de-Dôme ;
- M. Pierre FRANCESCHINI, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christophe MARGUERON, adjoints au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône ;
- M. Philippe GANION, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Savoie et de la Haute-Savoie et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne-France BOREL, et M. Humbert de RIVAZ adjoints au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Article 5 :

L'arrêté n° 2016-06 du 1^{er} août 2016, portant délégation de signature pris pour l'application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2016-289 du 31 mai 2016 portant délégation de signature à M. Éric BULTEL, directeur régional des affaires culturelles par intérim d'Auvergne-Rhône-Alpes (attributions générales) est abrogé.

Article 6 :

Le directeur régional des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le directeur régional des affaires culturelles

Michel PROSIC

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES AUVERGNE - RHONE ALPES
ET DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Lyon, le 1^{er} septembre 2016

3 rue de la Charité
69268 Lyon Cedex 02

**Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique,
et à son adjoint**

n° DRFiP69_Cabinetdirecteur_2016_09_01_83

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur régional des Finances Publiques
Auvergne - Rhône-Alpes et département du Rhône,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. Philippe RIQUER, Administrateur général des Finances Publiques, en qualité de Directeur régional des Finances Publiques Auvergne - Rhône-Alpes et département du Rhône ;

Vu l'arrêté du 11 Décembre 2009 portant création de la Direction régionale de Rhône Alpes et du Département du Rhône ;

Vu la décision du Directeur général des Finances Publiques en date du 17 mars 2015, fixant la date d'installation de M. RIQUER, au 4 mai 2015 ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

M Franck LEVEQUE, Administrateur général des Finances Publiques, Directeur du pôle gestion publique et à
M Christophe BARRAT, Administrateur des Finances Publiques, Directeur adjoint du pôle gestion publique.

Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou
concurrentement avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve
des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2016.

Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Directeur Régional des Finances Publiques
Auvergne - Rhône Alpes et Département du Rhône,

Philippe RIQUER

Direction régionale des finances publiques
Auvergne – Rhône-Alpes et département du Rhône

Pôle Gestion Fiscale

Arrêté portant délégation de signature

n° DRFIP69_PGF_AFIPA-IP_2016_09_01_89

L'Administrateur général des Finances Publiques, Directeur régional des Finances Publiques
Auvergne - Rhône-Alpes et du département du Rhône ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}. - Délégation de signature est donnée aux **Administrateurs des Finances Publiques adjoints et aux Inspecteurs principaux** dont les noms suivent à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 150 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, dans la limite de 150 000 € ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet :

- dans la limite de 76 000 € s'agissant des demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10% prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les intérêts moratoires prévus par l'article L.209 du livre de procédure fiscale et les frais de poursuite,

- dans la limite de 150 000 € s'agissant des demandes gracieuses portant sur les droits en principal, les intérêts de retard, les amendes et majorations autres que celle prévue par l'article 1730 du code général des impôts ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 150 000 € ;

- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires ;

ROUVIERE Serge

BIERME Jean Marie

MATHEY Emmanuelle

BENAVIDES Marc

Article 2 : Le présent arrêté prend effet le 1^{er} septembre 2016 et sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Lyon, le 1^{er} septembre 2016

Directeur Régional des Finances Publiques
Auvergne - Rhône-Alpes et département du Rhône,

Philippe RIQUER

Direction régionale des finances publiques
Auvergne - Rhône-Alpes et département du Rhône

Pôle Gestion publique

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

n° DRFIP69_PGP_DELEGATIONSPECIALE_2016_09_01_84

L'Administrateur général des Finances Publiques, Directeur régional des Finances Publiques
Auvergne - Rhône-Alpes et département du Rhône,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 01 janvier 2016 portant nomination de M. Philippe RIQUER, Administrateur général des Finances Publiques, en qualité de Directeur régional des Finances Publiques Auvergne – Rhône-Alpes et département du Rhône ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant création de la Direction régionale des Finances Publiques Auvergne - Rhône-Alpes et Département du Rhône ;

Vu la décision du Directeur général des Finances Publiques en date du 17 mars 2015, fixant la date d'installation de M. RIQUER, au 4 mai 2015 ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. POUR LA MISSION DE CONSEIL AUX DECIDEURS PUBLICS :

Mme Christine MAGNAVAL, Administrateur des Finances Publique, responsable de la mission.
Pour tout ce qui est nécessaire à la gestion de sa mission.

MEEF

M. Fabrice COTTEZ, Inspecteur

M. Taoufik GARA, inspecteur

Signer toute correspondance ou tout document relatif à l'instruction des dossiers du Service MEEF.

2. POUR LA DIVISION DE LA VALORISATION ET DE L'ACTION ÉCONOMIQUE :

M. Bernard DOMEYNE, Administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la Division.

Pour tout ce qui est nécessaire à la gestion de sa Division et est autorisé à agir en justice dans le cadre de sa Division.

Mme Ethel ROSENTHAL, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable de la division de la Valorisation et le l'Action Économique.

Signer toute correspondance ou tout document relatif au fonctionnement courant de la division de la Valorisation et de l'Action Economique, en l'absence de son responsable.

VALORISATION DES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Mme Ethel ROSENTHAL, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques

Signer toute correspondance ou tout document relatif à la valorisation des données économiques et financières.

Mme Saïda LE-GRAND, Inspectrice

Signer toute correspondance ou tout document relatif à la valorisation des données économiques et financières.

Signer toute correspondance ou tout document relatif à l'instruction des rescrits fiscaux : JEI et ZFU.

DÉTECTION ET TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

M. Philippe MAZZA, Inspecteur,

Signer toute correspondance ou tout document relatif à l'instruction des dossiers de détection et de traitement des difficultés des entreprises.

M. Thierry CHANAL, Contrôleur,

Signer toute correspondance ou tout document relatif à ses fonctions au Service Entreprises.

POLITIQUES PUBLIQUES

Mme Aurélie GAYET, Inspectrice

Mme Jane TORTEL DECHERF, Inspectrice

Signer toute correspondance ou tout document relatif à l'instruction des dossiers de politiques publiques.

3. POUR LA DIVISION COLLECTIVITÉS LOCALES :

M. Damien COURSET, Administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la Division

Signer toute correspondance ou tout document relatif au fonctionnement courant et à l'activité de la Division Collectivités Locales.

Mme Arlette BARRE, Inspectrice divisionnaire, Adjointe au responsable de la Division Collectivités Locales

Signer toute correspondance ou tout document relatif au fonctionnement courant et à l'activité de la Division Collectivités Locales en l'absence de son responsable.

QUALITÉ COMPTABLE DES COMPTES LOCAUX

Mme Fabienne GOUANVIC, Inspectrice, chef du service qualité comptable

Signer toute correspondance courante ou tout document relatif à ses fonctions et notamment les comptes de gestion à destination de la Chambre régionale des comptes.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

M Michel GUENON, Inspecteur divisionnaire

Mme Mélanie MARTINET, Inspectrice

Signer toute correspondance courante ou tout document relatif à leurs fonctions.

4- POUR LA DIVISION DÉPENSE :

Mme Noëlle SCARAFIA, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Dépense de l'État

M. Philippe CASTELAIN, Inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable de la division Dépense de l'État
Signer toute correspondance ou tous documents relatifs aux affaires de sa Division à l'exception des opérations de l'autorité régionale de certification en Rhône-Alpes, en l'absence de son responsable.

AUTORITÉ DE CERTIFICATION

M. Sébastien FESQUET, Inspecteur

Signer toute correspondance ou tout document relatif à ses fonctions à l'exception des autorisations d'appels de fonds européens.

Mme Frédérique PEREZ, Contrôleuse Principale

M. Dominique DELAHAYE, Contrôleur

Signer toute correspondance ou tout document relatifs à ses fonctions à l'exception des autorisations d'appels de fonds européens en l'absence du chef de service.

SERVICE LIAISON RÉMUNÉRATIONS

Mme Delphine FREJAT, Inspectrice Principale, Responsable du Service Liaison Rémunérations

Signer toute correspondance courante ou tout document relatif à l'activité et au fonctionnement de son service.

Mme Christine SULKOWSKI, Inspectrice, Adjointe du Responsable du Service Liaison Rémunérations

Mme Chantal ABBOU, Inspectrice, Adjointe du Responsable du Service Liaison Rémunérations

Signer toute correspondance courante ou tout document relatif à l'activité et au fonctionnement du service Liaison Rémunérations.

M. Christophe BRIAT, Contrôleur Principal

Mme Jacqueline HAETTIGER, Contrôleuse Principale

Signer toute correspondance courante ou tout document relatif à l'activité et au fonctionnement du service Liaison Rémunérations.

SERVICE DEPENSE

Mme Marie-Pierre JAILLET, Inspectrice divisionnaire, chargée de mission

Signer tous documents juridiques ou comptables et correspondances relatifs à l'activité et au fonctionnement de son service, gérer les horaires variables dans AGORA.

Mme Solène SOEUR, Inspectrice, Adjointe au Responsable du Service Dépense

Signer tous documents juridiques ou comptables et correspondances relatifs à l'activité et au fonctionnement du service Dépense, gérer les horaires variables dans AGORA.

Mme Dominique CHERPRENET, Contrôleuse Principale, responsable de pôle

Mme Brigitte GANTOIS, Contrôleuse Principale, responsable suppléante de pôle

Signer les bordereaux d'envoi, accusés de réception, lettres-types et notes courantes à l'exception des notes de rejet en matière de DAO et de DSO en l'absence du chef de service ou de l'adjoint.

Signer tous les documents relatifs aux opérations comptables du service (FIEC, états de solde, arrêtés) ou aux opérations de trésorerie du service (virements et ordres de paiement) en l'absence du chef de service ou de l'adjoint.

Accuser réception des cessions/oppositions notifiées par les tiers opposants (banques, comptables, ou autres) ou signifiées par les huissiers de justice en l'absence du chef de service ou de l'adjoint.

Mme Dominique HERITIER, Contrôleuse Principale, responsable de pôle

Mme Gaëlle LEFEBVRE, Contrôleuse, responsable suppléante de pôle

M. Abderrahman EL GHOUATI, Contrôleur, responsable suppléante de pôle

Mme Françoise MAILLET, Contrôleuse, responsable suppléante de pôle

M. Gérald MOUGAMADOU, Contrôleur, responsable de pôle

Mme Laurence PINABIAU, Contrôleuse, responsable suppléante de pôle

Signer les bordereaux d'envoi, accusés de réception, lettres-types et notes courantes à l'exception des notes de rejet en matière de DAO et de DSO en l'absence du chef de service ou de l'adjoint.

Signer tous les documents relatifs aux opérations comptables du service (FIEC, états de solde, arrêtés) ou aux opérations de trésorerie du service (virements, ordres de paiement) en l'absence du chef de service ou de l'adjoint.

SERVICE FACTURIER (SFACT)

M. Philippe CASTELAIN, Inspecteur divisionnaire, Responsable des services facturiers (SFACT) du bloc 1 et du bloc 3.

Signer tous documents juridiques ou comptables et correspondances relatifs à l'activité et au fonctionnement de ses services.

SERVICE FACTURIER DU BLOC 3 (ministères de l'Économie et des Finances, Culture, Santé, Travail)

Mme Chrystelle FERRY, Inspectrice, adjointe au responsable du service facturier (SFACT) du bloc 3

Signer tous documents juridiques ou comptables et correspondances relatifs à l'activité et au fonctionnement du service Facturier du bloc 3 et du service facturier du bloc 1 en l'absence de l'adjointe du SFACT bloc 1.

Mme Nathalie MAZUY, Contrôleuse Principale, Responsable de pôle, Service Facturier, (SFACT)

Mme Coralie BASSIER, Contrôleuse Principale, Responsable de pôle, Service Facturier (SFACT)

Mme Evelyne ROCHY, Contrôleuse, Responsable de pôle Service Facturier (SFACT)

M. Laurent PIQUET, Contrôleur Principal, Responsable de pôle Service Facturier (SFACT)

Signer les bordereaux d'envoi, accusés de réception, lettres-types et notes courantes à l'exception des notes de rejets en l'absence du responsable du service et de son adjointe.

Mme Rosane GALDA, Contrôleuse principale, Responsable suppléante au service Facturier (SFACT)

Mme Carine CAURO, Contrôleuse, Responsable suppléante au service Facturier (SFACT)

Mme Pascale DEVAIS, Contrôleuse, Responsable suppléante au service Facturier (SFACT)

Mme Marlène DESRIVIERES, Contrôleuse Principale, Responsable suppléant au service Facturier (SFACT)

Signer les bordereaux d'envoi, accusés de réception, lettres-types et notes courantes à l'exception des notes de rejets en l'absence du responsable, de son adjointe et de son responsable de pôle.

SERVICE FACTURIER DU BLOC 1 (ministère de l'Intérieur) :

Mme Sophie NAYME, Inspectrice, adjointe au responsable du service facturier (SFACT) du bloc 1 (ministère de l'Intérieur)

Signer tous documents juridiques ou comptables et correspondances relatifs à l'activité et au fonctionnement du service Facturier du bloc 1 et du service facturier du bloc 3 en l'absence de l'adjointe du SFACT bloc 3.

Mme Patricia GENEVRIERE, Contrôleuse Principale, responsable de pôle, service Facturier (SFACT) du bloc 1

Mme Isabelle COUSSEGAL, Contrôleuse Principale, responsable de pôle, service Facturier (SFACT) du bloc 1

Mme Laurence VERNOUX, Contrôleuse, Responsable de pôle, service Facturier (SFACT) du bloc 1
Signer les bordereaux d'envoi, accusés de réception, lettres-types et notes courantes à l'exception des notes de rejets en l'absence du responsable du service et de son adjointe.

M. Rémy BAREILLE, Contrôleur, Responsable suppléante, service Facturier (SFACT) du bloc 1

Mme Brigitte MICHEL, Contrôleuse, Responsable suppléante, service Facturier (SFACT) du bloc 1

Mme Guilène MASSUT, Contrôleuse, Responsable suppléante, service Facturier (SFACT) du bloc 1

Signer les bordereaux d'envoi, accusés de réception, lettres-types et notes courantes à l'exception des notes de rejets en l'absence du responsable, de son adjointe et de son responsable de pôle.

5. POUR LA DIVISION OPÉRATIONS COMPTABLES DE L'ÉTAT ET CORRESPONDANTS :

M. Thomas DOUCET, Administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la Division

Signer toute correspondance ou tout document relatif aux affaires de la Division.

Mme Florence LIABEUF, Inspectrice divisionnaire, Adjointe du responsable de la division

Signer toute correspondance ou tout document relatif aux affaires de la Division, en l'absence de son responsable.

COMPTABILITÉ DÉVELOPPÉE

Mme Sylvie GUETTET, Inspectrice, chef du service comptabilité de l'État

Signer toute correspondance ou tout document relatif à son service.

Mme Murielle PERRICHON, contrôleuse principale, adjointe au chef de service

Signer toute correspondance ou tout document relatif au service Comptabilité de l'État.

COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

Mme Michèle GAY, Inspectrice, chef du service Comptabilité Financière

Signer toute correspondance ou tout document relatif à son service.

M. Georges NOUGUERET, contrôleur principal, adjoint au chef de service

Signer toute correspondance ou tout document relatif au service Comptabilité Financière.

DÉPÔTS DE FONDS

Mme Martine DERIAUX, Inspectrice, chef du service des Dépôts de Fonds

Signer toute correspondance ou tout document relatif à son service.

M. Eric BRANCAZ, contrôleur, adjoint au chef de service

Signer toute correspondance ou tout document relatif au service Dépôts de fonds.

Mme Véronique BRUNEAU, contrôleuse

Signer toute correspondance ou tout document relatif au service Dépôts de fonds.

M. Frédéric DESHORS, contrôleur

Signer toute correspondance ou tout document relatif au service Dépôts de fonds.

PRODUITS DIVERS

M. Franck DEIANA, Inspecteur, Chef du service Produits Divers

Signer tout document relatif à la gestion de son service à l'exception des remises gracieuses et des non-valeurs supérieures à 1500 €.

Mme Bernadette JOURJON, contrôleuse principale, adjointe au chef de service

Signer tout document relatif à la gestion du service des Produits Divers à l'exception des remises gracieuses et des non-valeurs supérieures à 1500 €.

Mme Christine BAYOT, contrôleuse principale

Signer tout document relatif à la gestion du service des Produits Divers à l'exception des remises gracieuses et des non-valeurs supérieures à 1500 €.

Mme Solange REYNAUD, contrôleuse principale

Signer tout document relatif à la gestion du service des Produits Divers à l'exception des remises gracieuses et des non-valeurs supérieures à 1500 €.

DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Mme Caroline MAZZA, Inspectrice, Chef du service Caisse des Dépôts et Consignations,
Signer toute correspondance ou tout document relatif à son service.

M. Philippe CORNELOUP, Contrôleur

Signer toute correspondance ou tout document relatif au service Dépôts et Consignations

Signer les prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que toute correspondance relative à ces prêts.

Mme Sylvie COLNEY, Contrôleuse Principale

Mme Marie-Pierre AVRIL, Contrôleuse Principale

Signer les déclarations de consignations et les validations de déconsignations.

Mme Brigitte MARSELLA, Contrôleuse

M. Fabrice TEREBA, Contrôleur

Mme Martine JARROUX, Contrôleuse

M. Jean-Luc FROMENTIN, Contrôleur

M. Toufik LAKEHAL, Agent Administratif

Signer les déclarations de consignations

ACCUEIL

Mme Michèle PERIER, Contrôleuse

Mme Sylvie SELLIER, Agent d'Administration Principal

Signer tout récépissé relatif aux courriers ou colis remis à l'accueil de la DRFIP.

CAISSE

M. Cyril BRUNEL, Agent d'Administration Principal

Mme Morgane SEVIN, Agent Administratif

Mme Naura TAGUIA, Contrôleuse

M. Georges NOUGUERET, Contrôleur

Signer tous les reçus et quittances remis dans le cadre de l'activité de caisse.

6 POUR LA DIVISION MISSIONS DOMANIALES :

M. Michel THEVENET Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division Missions Domaniales

Signer tous courriers afférents au fonctionnement de la Division Missions Domaniales.

Mme Anne-Laure GAILLAUD, Inspectrice principale, adjointe du responsable de division

Signer tous courriers relatifs au fonctionnement de la Division Missions Domaniales, en l'absence de son responsable.

SERVICE GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT

M. Éric BERNADET, Inspecteur divisionnaire, Service Gestion du Patrimoine de l'État

Signer tous courriers relatifs au fonctionnement du Service Gestion du Patrimoine de l'État.

M. Cyrille GIRAUD, Inspecteur,

M. David CHARRETIER, Inspecteur

Mme Mireille LAVAUX, Inspectrice

Signer tous courriers relatifs au fonctionnement du Service Gestion du Patrimoine de l'État.

SERVICE EVALUATIONS DOMANIALES

Mme Françoise LE LAN, Inspectrice divisionnaire

Signer tous courriers relatifs au fonctionnement du Service Évaluations Domaniales.

Mme Marianne AUBRION, Inspectrice

M. Jean-Louis DUPUCH, Inspecteur

M. Gérard FELIX, Inspecteur

Mme Hélène FLACHER, Inspectrice

Mme Carole JACQUIER-VILLARD, Inspectrice

M. Georges MARTIN, Inspecteur

M. Gilles MENNETEAU, Inspecteur

M. Philippe PEYROT, Inspecteur

Mme Marina ROUX, Inspectrice

M Boris BOURGEOIS, Inspecteur

M Rémy DURE, Inspecteur

M Romain VANDAMME, Inspecteur

M David BOSC, Inspecteur

Signer tous courriers relatifs au fonctionnement du Service Évaluations Domaniales.

SERVICE GESTION DES PATRIMOINES PRIVÉS

Mme Marie-Hélène BUCHMULLER, Inspectrice Divisionnaire, Service Gestion des Patrimoines Privés

Signer tous courriers relatifs au fonctionnement du Service Gestion des Patrimoines Privés

Mme Najet DALLI, Inspectrice

Mme Sylvie PACHOT, Inspectrice

Mme Christine PASQUIER GUILLARD, Inspectrice

Mme Hélène ROUSSET, Inspectrice

Signer tous courriers relatifs au fonctionnement du Service Gestion des Patrimoines Privés.

Article 2 : La présente décision prend effet le 1er septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Lyon, le 1^{er} septembre 2016

Directeur Régional des Finances Publiques
Auvergne - Rhône-Alpes et Département du Rhône,

Philippe RIQUER



La Directrice

DS-RHAA 2016-02

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le Code de la santé publique et notamment son article L. 1223-4 ;

Vu la décision n° DS 2015-37 du Président de l'EFS, en date du 09 décembre 2015, portant nomination du docteur Dominique LEGRAND dans les fonctions de Directeur d'établissement de transfusion sanguine (ETS) Rhône-Alpes - Auvergne ;

Vu la décision n° DS 2016.25 du Président de l'EFS, en date du 16 mars 2016, portant délégation de pouvoir et de signature au Docteur Madame Dominique LEGRAND, Directrice de l'ETS Rhône-Alpes - Auvergne ;

DECIDE :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Anne-Laure-DALLIERE, adjointe au responsable juridique de l'ETS Rhône-Alpes, à l'effet de représenter l'établissement devant le tribunal de commerce de Saint Etienne, lors de son audience du 5 octobre 2016, portant sur la demande d'arrêt du plan de cession de la SAS XL Print & Mailing.

Article 3 – La présente délégation sera publiée au Recueil des Actes Administratifs Rhône-Alpes - Auvergne.

Fait à Beynost, en deux exemplaires, le 3 octobre 2016

Docteur Dominique LEGRAND
Directrice